



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rencontre à Sao Domingos (Guinée-Bissau) entre les ONG Appel de Genève et APRAN-SDP, les Forces combattantes de César Atoute BADIATTE (MFDC) et le Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS) sur le déminage de la Casamance.

En 2006, l'organisation non-gouvernementale Appel de Genève et son partenaire local APRAN-SDP ont entamé un dialogue avec le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) pour le sensibiliser sur les effets néfastes des mines antipersonnel et plaider pour qu'il renonce à les utiliser. Le 24 août 2008, le commandant César Atoute BADIATTE a donné son accord de principe à un déminage humanitaire progressif de la Casamance, tout en se réservant le droit de faire recours aux mines en cas d'attaque.

L'Etat du Sénégal a été parmi les premiers signataires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dite Convention d'Ottawa, et a créé en 2006 le Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS) pour coordonner toutes les activités liées aux obligations prises. Les stocks existants de mines antipersonnel ont été détruits et un programme de déminage mis en œuvre par des organisations internationales neutres, civiles et humanitaires, a démarré.

Les 18, 19 et 20 mars 2013, l'Appel de Genève et APRAN-SDP, avec l'autorisation et la participation active des autorités civiles et militaires du département de Sao Domingos, ont facilité une rencontre entre les Forces combattantes du MFDC de César Atoute BADIATTE et le CNAMS à Sao Domingos en Guinée-Bissau. Son objectif était de jeter les bases d'une collaboration pour faciliter la poursuite des opérations de déminage en Casamance.

Au terme de cette rencontre historique, les constats suivants ont été faits :

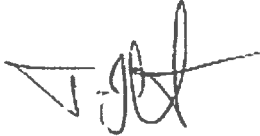
1. Vingt-cinq commandants des bases du commandement de César Atoute BADIATTE se sont mobilisés pour discuter directement avec l'Appel de Genève, APRAN-SDP et le CNAMS.
2. Le CNAMS a eu l'opportunité de se faire connaître, de présenter son programme, ses opérateurs de déminage, ses réalisations et ses perspectives.
3. Tous les participants ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu se rencontrer et échanger en toute franchise.
4. Bien que conscient de la nécessité de procéder au déminage de la Casamance pour le bien-être de la population, le MFDC considère que le CNAMS a désormais atteint la ligne rouge au-delà de laquelle la sécurité des opérateurs ne peut pas être garantie. Le MFDC va, cependant, procéder à des consultations internes avant de se prononcer définitivement.
5. Le MFDC considère en outre que le déminage intégral de la Casamance est tributaire du processus de paix.

L'Appel de Genève et APRAN-SDP encouragent les deux parties à continuer le dialogue dans l'intérêt des populations civiles.

Fait à Sao Domingos, le 20 mars 2013

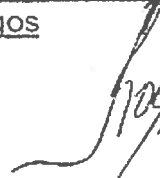
Ont signé

Le représentant d'Appel de Genève



Tim CASTAIRS

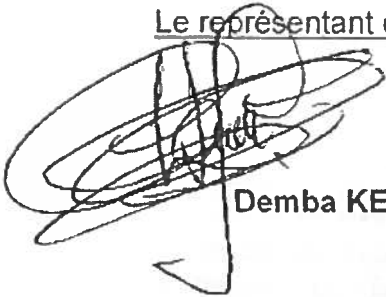
Le représentant du Préfet de Sao Domingos



Roberto Honorio TAMBÁ



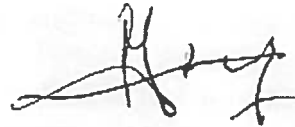
Le représentant d'APRAN- SDP



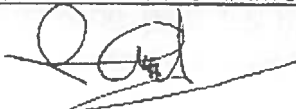
Demba KEITA

Le représentant du MFDC

Paul Thérance MENDY



Le représentant du CNAMS



Seyni DIOP